



COMMUNE DE BAGNOLS EN FORET
REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de DRAGUIGNAN

Canton de ROQUEBRUNE SUR ARGENS



ARRETE MUNICIPAL

Portant
Interdiction d'accès aux pistes Bike Park

N° 02/2025

René BOUCHARD, Maire,

VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Forestier ;

VU le code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2020 portant modification de l'arrêté en date du 19 juin 2018 réglementant dans le département la pénétration dans les massifs forestiers la circulation et le stationnement sur certaines voies les desservant et l'usage de certains appareils et matériels à l'intérieur de ces massifs ;

CONSIDÉRANT que la préfecture du Var a demandé que l'ensemble des pistes soient interdites d'accès dans l'attente de complétude du dossier de demande d'exploitation des pistes ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'ensemble des pistes VTT suivantes : Yellow Rock, 180°, DirtyGreen, TiméoToParadise, L'ancestrale, DH 600000, Bleue et Bleue foncée situées Colle du Rouet, Forêt de Palayson, bois du Rouet sont interdites d'accès à compter du 27/01/2025 et jusqu'à nouvel ordre ;

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification :

- par un recours gracieux,
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon, 5 Rue J. Racine
- par la saisine de Monsieur le Préfet du Var, en application de l'article L 2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services de la Mairie, la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal et sera inscrit aux registres des arrêtés.

Le 24/01/2025

Le Maire,

René BOUCHARD

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
des modalités suivantes :**

Affichage :

Retour Préfecture :

Publication ou Notification :